



## LOYER impayés et réclamés à tort

Par **COCO1969**, le **06/12/2012 à 13:31**

bonjour ; lorsque le propriétaire est décédé , a t'on le droit de me réclamer 1 loyer impayé ? malgré que nous sommes partis du logement:merci de vos réponses .

Par **chaber**, le **06/12/2012 à 13:49**

bonjour

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles( revoir la charte du forum).

Lé décès du propriétaire ne vous exonère pas du paiement de vos loyers

Par **COCO1969**, le **06/12/2012 à 13:51**

excusez moi ,mais c'est la première fois que je viens , je ne savais pas ; encore toutes mes excuses